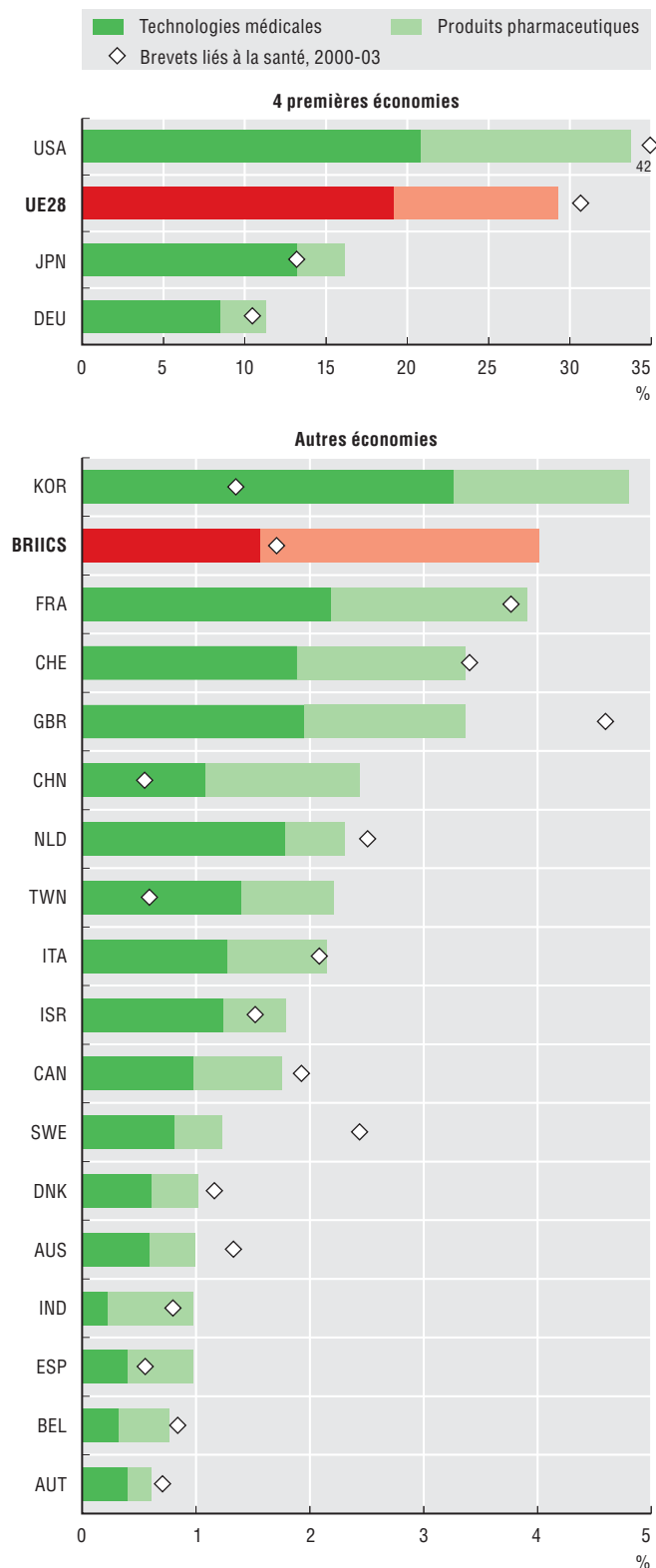


9. Technologies génériques

Brevets liés à la santé, 2000-03 et 2010-13

Part des économies dans les familles de brevets IP5



Source : OCDE, STI Microdata Lab : Base de données sur la propriété intellectuelle, <http://oe.cd/ipstats>, juin 2015. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933313054>

Les économies du monde entier sont confrontées à des défis majeurs, comme fournir des soins de santé à une population vieillissante tout en réduisant les inégalités et en protégeant l'environnement. Pour y remédier et créer de nouvelles voies de développement, il est indispensable de faire progresser les technologies dans les domaines de l'information et des communications (TIC), de la santé et de l'environnement.

Le nombre des brevets déposés dans le domaine de la santé a augmenté de 10 % entre 2000-03 et 2010-13. Si les États-Unis, l'Union européenne (UE) et le Japon conduisent encore la plupart des activités d'invention liées à la santé, leur part cumulée a perdu 7 points de pourcentage (en passant de 86 % à 79 %) entre les deux périodes, malgré une hausse de 3 % au Japon. L'intensification des efforts déployés par le Japon face aux enjeux de la santé et du vieillissement s'est accompagnée d'une progression générale du nombre de brevets liés à la santé déposés par la plupart des économies asiatiques, dont la Corée, la Chine et l'Inde.

Dans le domaine des technologies environnementales, les pays de l'UE ont assis leur position, avec 28 % des brevets déposés au cours de la période 2010-13, tandis que le Japon et les États-Unis ont reculé face à l'essor de l'Asie, plus particulièrement de la Corée et de la Chine.

Dans le domaine des TIC, le nombre de brevets a crû de près de 60 % entre 2000-03 et 2010-13. Si leur proportion est restée stable au Japon, aux États-Unis, en Corée et en Chine (72.2 % du nombre total de brevets déposés au cours des deux périodes considérées), le poids de chacun de ces pays dans le domaine des TIC a connu des évolutions très divergentes : celui du Japon et des États-Unis a reculé de 5 % et 8 % respectivement, tandis que la Corée et la Chine ont vu leur part croître d'environ 7 %.

Définitions

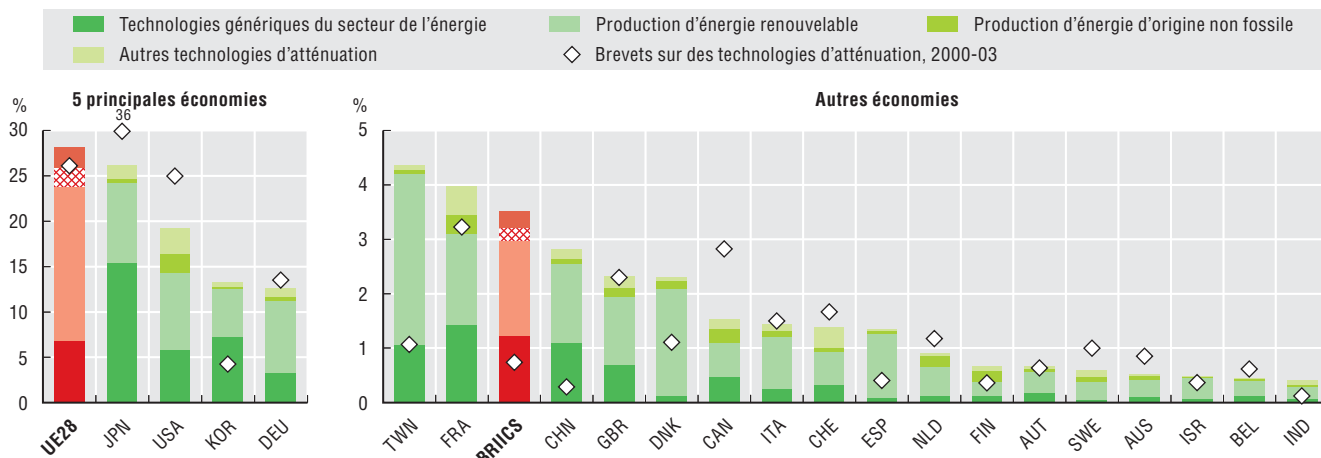
Les brevets liés à la santé sont identifiés par la Classification internationale des brevets (CIB), selon la correspondance établie par l'OMPI (2013). Les brevets pharmaceutiques relèvent de la classe A61K, sauf A61K8/* (cosmétiques). Les brevets liés aux technologies médicales relèvent des classes A61 (B, C, D, F, G, H, J, L, M, N) et H05G de la CIB.

Les brevets liés aux technologies environnementales sont recensés suivant des stratégies de recherche fondées sur la CIB et la Classification coopérative des brevets (CPC) et prennent appui sur l'expertise des examinateurs de l'Office européen des brevets (OEB) (www.oecd.org/env/consumption-innovation/indicator.htm).

Les brevets sur les TIC suivent une nouvelle classification expérimentale (voir aussi chapitre 5, section 5) qui tient compte de l'évolution récente des TIC. Ils sont répartis entre 13 domaines technologiques, parmi lesquels figurent les réseaux, la communication mobile, la sécurité, l'analyse de données, l'informatique et le stockage, ainsi que l'interface humaine.

Brevets sur des technologies liées à l'atténuation du changement climatique, 2000-03 et 2010-13

Part des économies dans les familles de brevets IP5

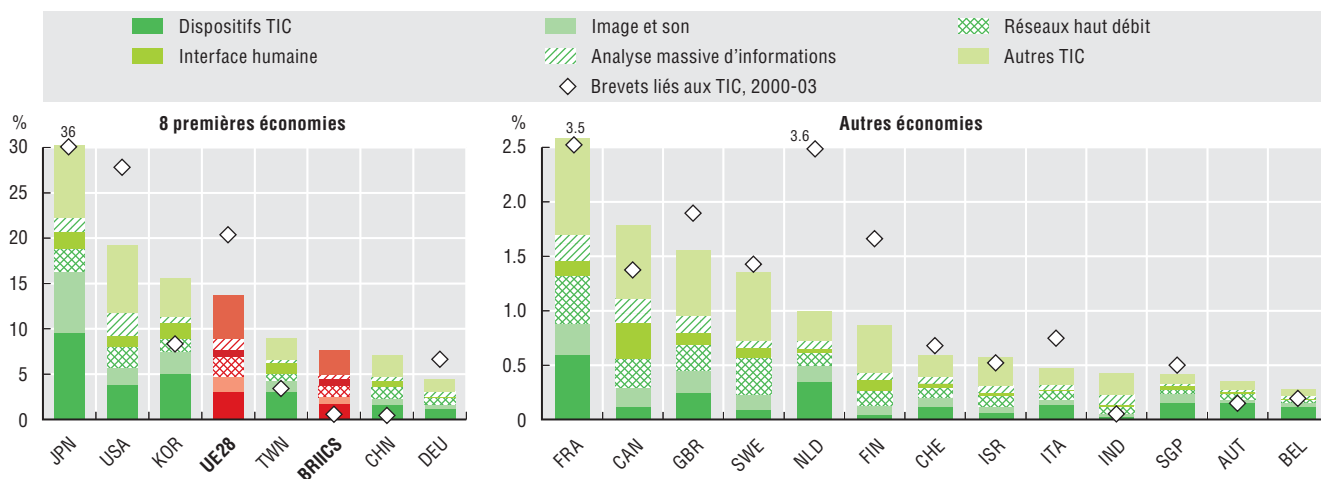


Source : OCDE, STI Microdata Lab : Base de données sur la propriété intellectuelle, <http://oe.cd/ipstats>, juin 2015. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933313067>

Brevets liés aux TIC, 2000-03 et 2010-13

Part des économies dans les familles de brevets IP5



Source : OCDE, STI Microdata Lab : Base de données sur la propriété intellectuelle, <http://oe.cd/ipstats>, juin 2015. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933313075>

Mesurabilité

La notion de technologies génériques évolue au fil du temps suivant la perception publique de l'utilité des technologies face aux défis planétaires (par exemple, santé, vieillissement des populations, changement climatique) et au service du développement et de la croissance socio-économiques. Riche source d'informations, les données sur les brevets permettent d'identifier des technologies génériques. Les données fournies par différents offices de brevets, notamment sur le lieu de dépôt de la première demande d'un brevet, peuvent aider à retracer l'évolution des technologies et leur diffusion dans différents pays. Les statistiques sont établies à partir des informations disponibles sur les familles de brevets déposés auprès de cinq grands offices de la propriété intellectuelle (IP5), parmi lesquels l'OEB ou de l'USPTO, regroupant des inventions de valeur potentielle comparable. Les brevets sont attribués aux économies selon la localisation de leur détenteur. Les brevets pharmaceutiques renvoient davantage à un domaine d'application qu'à une technologie donnée, tandis que les technologies médicales désignent généralement des produits ou technologies, comme les tables d'opération.

Notes et références

Chypre

La note suivante est incluse à la demande de la Turquie :

« Les informations figurant dans ce document qui font référence à “Chypre” concernent la partie méridionale de l’île. Il n’y a pas d’autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l’île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu’à ce qu’une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la “question chypriote”. »

La note suivante est ajoutée à la demande de tous les États de l’Union européenne membres de l’OCDE et de l’Union européenne :

« La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre. »

Israël

« Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes ou d’un tiers compétents. L’utilisation de ces données par l’OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international. »

« Il est à noter que les données statistiques sur les brevets et marques israéliens sont fournies par les offices des brevets et des marques des pays concernés. »

6.1. Faciliter la connectivité

Pénétration du haut débit fixe par technologie, décembre 2014

Dans le cas de l’Allemagne, la DSL comprend la VDSL (FTTC) ; l’infrastructure câblée FTTB/FTTH est exclue du câble ; les technologies FTTB/FTTH incluent les connexions fibre assurées par les opérateurs du câble.

Pour 2014, il s’agit d’estimations dans le cas des États-Unis, d’Israël et de la Suisse.

Pour 2014, les données relatives au Mexique sont provisoires. Ce pays a entrepris de revoir les données relatives au haut débit fixe dans le cadre de la mise en application de la méthodologie.

Dans le cas du Royaume-Uni, la DSL inclut les technologies FTTH, FTTP, FTTB et FTTC car la ventilation des données n’est pas encore disponible.

Pénétration du haut débit mobile par technologie, décembre 2014

Pour 2014, les données relatives au Mexique sont provisoires. Ce pays a entrepris de revoir les données relatives au haut débit fixe dans le cadre de la mise en application de la méthodologie.

Pour 2014, il s’agit d’estimations dans le cas d’Israël et de la Suisse.

Pénétration des cartes SIM destinées à la communication entre machines (M2M), décembre 2014

Pour la Corée, les données fournies reposent sur la définition actuelle de la communication M2M. La Corée a entrepris de revoir sa définition de la communication M2M en la comparant avec celle de l’OCDE.

6.2. Appareils connectés et applications en ligne

Appareils utilisés pour accéder à l’internet au domicile, 2014

Sources nationales : Canada, Enquête de 2012 sur l’utilisation de l’internet, telle que publiée dans *The Daily* le 28 octobre 2013 ; Corée, Enquête de 2012 sur l’utilisation de l’internet publiée par la *Korean Internet and Security Agency* et le ministère coréen des Sciences, des TIC et la Prospective ; Japon, Enquête de 2013 sur les habitudes d’utilisation en matière de communication (*Communications Usage Trend Survey*) 2013 publiée par le ministère japonais des Affaires intérieures et des Communications ; États-Unis, *US Bureau of the Census*.

Sauf indication contraire, les « appareils mobiles autres que les ordinateurs portables » sont les téléphones mobiles ou smartphones, les lecteurs médias, les consoles de jeux et les liseuses.

Pour le Canada, les données se rapportent à 2012 et correspondent au pourcentage de ménages disposant d'un accès à l'internet par dispositif d'accès. Les données relatives aux ordinateurs portables/netbooks concernent uniquement les ordinateurs portables. Les « appareils mobiles autres que les ordinateurs portables » incluent les appareils portables sans fil. Il n'y a pas de données disponibles sur les téléviseurs connectés (*smart TV*).

Pour la Corée, les données émanent de l'Enquête de 2014 sur l'utilisation de l'internet. Le nombre d'appareils par utilisateur correspond au pourcentage de ménages disposant d'un accès à l'internet par dispositif d'accès. Les « appareils mobiles autres que les ordinateurs portables » comprennent uniquement les smartphones et les téléphones mobiles. Les données relatives aux téléviseurs connectés (*smart TV*) renvoient à la « télévision numérique ».

Pour les États-Unis, les données se rapportent à 2011, aux individus de 15 ans ou plus et émanent de l'*US Bureau of the Census*. La catégorie des « ordinateurs portables/netbooks » comprend uniquement les ordinateurs portables ; celle des « appareils mobiles autres que les ordinateurs portables » les téléphones cellulaires, les smartphones, les tablettes et les liseuses ; celle des « consoles de jeux » les systèmes et consoles de jeux et celle des « téléviseurs connectés » (*smart TV*) les appareils assimilables à un téléviseur.

Pour le Japon, les données se rapportent à 2013. Le nombre d'appareils par utilisateur a été établi à partir de l'Enquête de 2013 sur les habitudes d'utilisation en matière de communication (*Communications Usage Trend Survey*) et correspond au pourcentage des personnes (de plus de 6 ans) ayant accès à l'internet qui utilisent l'appareil considéré. Les données renvoient à l'usage domestique et non professionnel. Il n'y a pas de données disponibles sur les ordinateurs portables/netbooks. Les « appareils mobiles autres que les ordinateurs portables » désignent uniquement les smartphones. Les données relatives aux téléviseurs connectés (*smart TV*) renvoient aux « téléviseurs compatibles internet ».

Disponibilité et utilisation des applications pour smartphones, 2013

En ce qui concerne le nombre d'applications installées, les données indiquées renvoient à la question : « Parmi les applications que vous avez installées sur votre smartphone, combien en avez-vous utilisé de manière active au cours des 30 derniers jours ? Indiquez un nombre ou la meilleure estimation possible. »

En ce qui concerne le nombre d'applications utilisées de manière active, les données indiquées renvoient à la question : « Parmi les applications que vous avez installées sur votre smartphone, combien en avez-vous achetées pour une certaine somme sur une plateforme de distribution du type Apple App Store et Google Play ? Indiquez un nombre ou la meilleure estimation possible. »

Les valeurs nulles n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la moyenne.

Individus utilisant des services de cloud computing, par âge, 2014

Le *cloud computing* renvoie à la sauvegarde et au partage de documents, d'images, de fichiers audio, vidéo et autres dans un espace de stockage virtuel sur l'internet.

6.3. Les enfants du numérique

Participation à un cours en ligne, 2009 et 2013

Pour le Chili, les données se rapportent à 2012 et 2014 et la période de référence est de 12 mois.

Pour la Corée, les données se rapportent à 2014.

Pour la Pologne, les données se rapportent à 2008 et 2011.

6.4. Utilisateurs de l'internet

Notes générales concernant l'ensemble des graphiques :

Sauf indication contraire, la période de référence prise en compte pour recenser les internautes est de 12 mois. Elle est de six mois dans les cas de la Chine et de la Suisse, et de trois mois dans ceux du Brésil, du Costa Rica, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie et d'Israël. Pour l'Afrique du Sud et les États-Unis, aucune période de référence n'est spécifiée.

Population d'internautes : totale, quotidienne, mobile, 2014

Notes concernant l'ensemble des utilisateurs :

Pour l'Afrique du Sud, les données se rapportent à 2005 et 2012 et concernent les individus de 15 ans ou plus. Elles ont pour source le *Research ICT Africa*.

Pour l'Australie, les données se rapportent aux exercices budgétaires 2005/06 et 2012/13, prenant fin le 30 juin.

Pour le Brésil, les données se rapportent à 2005 et 2013 et concernent les individus de 10 ans ou plus et de 15 ans ou plus, respectivement. Elles ont pour source l'*Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (IBGE)*.

Pour le Canada, les données se rapportent à 2006 et 2012.

Pour la Chine, les données concernent les individus de 6 ans ou plus qui utilisent l'internet pendant au moins une heure par semaine. Elles ont pour source le *China Internet Network Information Center (CNNIC)*.

Pour le Costa Rica, les données se rapportent à 2005 et 2012 et concernent les individus de 5 ans ou plus. Elles ont pour source l'UIT.

Pour les États-Unis, les données se rapportent à 2013 et concernent les individus de 18 ans ou plus dont le domicile est équipé d'une connexion à l'internet.

Pour la Fédération de Russie, les données se rapportent à 2013 et concernent les individus âgés de 15 à 72 ans ou plus qui utilisent l'internet au moins une fois par semaine. Elles ont pour source l'UIT.

Pour l'Inde, les données se rapportent non pas aux utilisateurs de l'internet, mais aux abonnés. Pour 2006 et 2014, les données ont pour source l'UIT et l'Autorité réglementaire des télécommunications de l'Inde (TRAI), respectivement.

Pour l'Indonésie, les données se rapportent à 2005 et 2013. Celles de 2013 concernent les individus de 5 ans ou plus et ont pour source l'office national statistique de l'Indonésie (*Badan Pusat Statistik*) ; celles de 2005 proviennent de l'UIT.

Pour Israël, les données se rapportent à 2013 et concernent les individus de 20 ans ou plus.

Pour le Japon, les données se rapportent à 2013.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent à 2006 et 2012.

Notes concernant les utilisateurs quotidiens :

Pour le Canada et le Japon, les utilisateurs quotidiens désignent les personnes qui utilisent l'internet « au moins une fois par jour ».

Pour le Chili, la Corée, le Mexique et la Suisse, il s'agit des personnes qui utilisent l'internet « tous les jours au presque tous les jours ».

Pour les États-Unis, il s'agit du pourcentage des personnes ayant répondu « oui » à la question « avez-vous utilisé l'internet hier ? ».

Pour le Brésil, les données se rapportent à 2013 et sont des estimations de l'OCDE établies à partir de données de l'UIT et de l'IBGE.

Pour le Canada, la source des données est Statistique Canada (tableau CANSIM 358-0155) et concernent les individus de 16 ans ou plus.

Pour les États-Unis, les données se rapportent à 2012 et ont pour source le projet de PEW sur l'internet.

Pour le Japon, les données relatives aux utilisateurs quotidiens se rapportent à 2012 et sont des estimations de l'OCDE établies sur la base de données de l'Enquête sur les habitudes d'utilisation en matière de communication (*Communications Usage Trend Survey*) conduite par le ministère des Affaires intérieures et des Communications.

Notes concernant les internautes mobiles :

Sauf indication contraire, les internautes mobiles désignent les individus qui se servent d'un appareil mobile (ou smartphone) pour accéder à l'internet en dehors de leur domicile ou de leur lieu de travail.

Pour la Corée, la Nouvelle-Zélande et la Suisse, les données concernent les individus qui se sont servis d'un téléphone mobile/smartphone/appareil mobile ou d'une tablette pour accéder à l'internet en dehors de leur domicile via une connexion au haut débit hertzien, au cours des trois derniers mois (et des 12 derniers mois dans le cas de la Nouvelle-Zélande).

Pour le Brésil, les données se rapportent à 2013 et concernent les individus de 10 ans ou plus. Elles ont pour source l'IBGE.

Pour le Canada, les données se rapportent à 2012 et concernent les individus de 16 ans ou plus qui utilisent l'internet depuis un appareil de poche sans fil. Elles ont pour source Statistique Canada (tableau CANSIM 358-0219).

Pour la Colombie, les données concernent les individus qui se sont servis d'un téléphone mobile/smartphone pour accéder à l'internet. Il s'agit d'estimations de l'OCDE établies à partir de données de l'enquête 2014 sur les conditions de vie (« *Encuesta de Condiciones de Vida 2014* ») conduite par le *Departamento Administrativo Nacional de Estadística (DANE)*.

Pour la Corée, les données se rapportent à 2013 et concernent les individus de 3 ans ou plus. Elles ont pour source l'enquête de la KISA sur l'utilisation de l'internet.

Notes générales :**Utilisateurs de l'internet, par âge, 2014 ; et
Utilisatrices de l'internet, par âge, 2014**

Pour l'Australie, les données se rapportent à l'exercice budgétaire 2012/13, prenant fin le 30 juin, et concernent les femmes de 65 ans ou plus, au lieu de 65-74 ans.

Pour le Brésil, les données se rapportent à 2013 et concernent les femmes de 15 ans ou plus, les 15-24 ans et les plus de 50 ans, au lieu des 16-74 ans, 16-24 ans et 65-74 ans. Elles ont pour source l'*Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística* (IBGE).

Pour le Costa Rica, les données se rapportent à 2012 et concernent les individus de 5 ans ou plus, au lieu des 16-74 ans. Elles ont pour source l'UIT.

Pour la Fédération de Russie, les données se rapportent à 2013 et concernent les 15-72 ans, au lieu des 16-74 ans, qui utilisent l'internet au moins une fois par semaine. Elles ont pour source l'UIT.

Pour Israël, les données se rapportent à 2013 et concernent les femmes de 20 ans ou plus, au lieu des 16-74 ans, et les femmes de 20-24 ans, au lieu de 16-24 ans.

Notes complémentaires :**Utilisateurs de l'internet, par âge, 2014**

Pour l'Afrique du Sud, les données se rapportent à 2012 et concernent les individus de 15 ans ou plus. Elles ont pour source *Research ICT Africa*.

Pour le Canada et la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent à 2012.

Pour le Chili, les données concernent les 55-74 ans, au lieu des 65-74 ans.

Pour la Chine, les données concernent les individus de 6 ans ou plus, au lieu des 16-74 ans. Elles ont pour source le *China Internet Network Information Center* (CNNIC).

Pour la Colombie, les données concernent les 55-74 ans, au lieu des 65-74 ans.

Pour les États-Unis, les données se rapportent à 2013 et concernent les individus de 18 ans ou plus dont le domicile est équipé d'une connexion à l'internet ainsi que les 18-34 ans au lieu des 16-24 ans et les individus âgés de 65 ans ou plus au lieu des 65-74 ans.

Pour l'Inde, les données se rapportent non pas aux internautes âgés de 16 à 74 ans, mais aux abonnés. Elles ont pour source l'Autorité réglementaire des télécommunications de l'Inde (TRAI).

Pour l'Indonésie, les données se rapportent à 2013 et concernent les individus de 5 ans ou plus. Elles ont pour source l'office national statistique de l'Indonésie (Badan Pusat Statistik).

Pour le Japon, les données se rapportent à 2013 et concernent les 15-69 ans au lieu des 16-74 ans, les 15-28 ans au lieu des 16-24 ans et les 60-69 ans au lieu des 65-74 ans.

Utilisatrices de l'internet, par âge, 2014

Pour le Canada, les données se rapportent à 2010.

Pour les États-Unis, les données se rapportent à 2011 et concernent les individus de 18 ans ou plus dont le domicile est équipé d'une connexion à l'internet ainsi que les 18-34 ans au lieu des 16-24 ans et les individus âgés de 65 ans ou plus au lieu des 65-74 ans.

Pour le Japon, les données se rapportent à 2012 et concernent les 15-69 ans au lieu des 16-74 ans, les 15-28 ans au lieu des 16-24 ans et les 60-69 ans au lieu des 65-74 ans.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent à 2012.

6.5. Niveau de cyberactivité

Diffusion d'une sélection d'activités en ligne parmi les internautes, 2014

Sauf indication contraire, la période de référence prise en compte pour recenser les internautes est de trois mois. Elle est de 12 mois dans les cas de l'Australie, du Canada, du Chili, de la Corée, du Japon, du Mexique et de la Nouvelle-Zélande, et de six mois dans celui la Suisse. Pour les États-Unis, aucune période de référence n'est spécifiée.

Pour la catégorie Radio/TV en ligne, les données se rapportent à 2012. Pour les catégories Recherche d'emploi et Téléchargement de logiciels, elles se rapportent à 2013. Pour les catégories Achats en ligne et Administration électronique (tout échange), la période de référence est de 12 mois au lieu de trois, et les données se rapportent aux individus ayant utilisé l'internet durant les 12 derniers mois au lieu des trois derniers mois.

Pour les pays du Système statistique européen, le Chili, la Corée et le Mexique, les données se rapportent à 2014.

Pour l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent à 2012.

Pour l'Australie, le Chili et la Nouvelle-Zélande, les données relatives aux échanges avec l'administration publique renvoient à l'obtention d'informations auprès de l'administration.

Pour la Corée, la période de référence retenue pour les données relatives aux catégories Envoi de courriels, Utilisation des réseaux sociaux et Réalisation d'opérations bancaires en ligne est d'un an au lieu de trois mois. Les données relatives à la catégorie Appels téléphoniques/vidéo en ligne concernent uniquement les appels téléphoniques.

Pour les États-Unis, les données se rapportent à 2013. La catégorie Jeux/audio-vidéo comprend uniquement la consultation de vidéos, la catégorie Recherche d'emploi inclut la formation professionnelle et la catégorie Réalisation d'opérations bancaires en ligne inclut la réalisation d'investissements ou encore la négociation d'actions ou de contrats à terme.

Pour Israël, les données se rapportent à 2013.

Pour le Japon, les données se rapportent à 2013, sauf pour ce qui est de la catégorie Recherche d'emploi (2012), et elles concernent les 15-69 ans.

Nombre d'activités pratiquées en ligne, 2014

Les données concernent les 12 activités suivantes : envoi de courriels, appels téléphoniques et vidéo en ligne, participation aux réseaux sociaux, recherche d'informations sur des produits ou des services, lecture de la presse en ligne, réalisation d'opérations bancaires en ligne, réservation en ligne de services de voyage et d'hébergement, échange en ligne avec les administrations publiques, vente de biens ou de services, achat de biens physiques, achat de contenu numérique et achat de services.

Les données indiquées par niveau d'études se rapportent à 2013.

Pour la Corée, les données proviennent de tableaux spécialement établis par la KISA et se rapportent à 2012. Faute d'une correspondance totale avec les activités considérées dans l'Enquête communautaire sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers (Eurostat), le nombre des activités exécutées est peut-être sous-estimé.

Pour la Suisse, on ne dispose pas de données par niveau d'études.

Pour la Turquie, les données se rapportent à 2013.

Individus ayant fait des achats en ligne au cours des 12 derniers mois, par âge, 2014

La période de référence correspond aux 12 derniers mois, sauf dans les cas d'Israël et de la Suisse, où elle correspond aux trois et six derniers mois respectivement. Pour les États-Unis, aucune période de référence n'est spécifiée.

Pour l'Australie, les données se rapportent aux exercices budgétaires 2009/10 et 2012/13, prenant fin le 30 juin.

Pour le Brésil et la Fédération de Russie, les données se rapportent à 2013 et ont pour source l'UIT.

Pour le Canada, les données se rapportent à 2012 et concernent les 25-44 ans et les 55-64 ans, au lieu des 25-54 ans et 55-74 ans, qui commandent des biens ou services par l'internet (à des fins personnelles ou familiales) quel que soit leur point de connexion.

Pour le Chili, aucune période de référence n'est spécifiée concernant 2009.

Pour le Costa Rica, les données se rapportent à 2012 et ont pour source l'UIT.

Pour les États-Unis, les données se rapportent à 2013 et sont des estimations établies par l'OCDE à partir de la part des individus appartenant à un foyer doté d'un accès à l'internet et de la part des individus de 3 ans ou plus qui ont utilisé des services aux consommateurs via l'internet (par exemple, achats en ligne, services de voyage ou services aux ménages).

Pour le Japon, les données se rapportent à 2013.

Pour Israël, les données se rapportent à 2013 et concernent tous les individus âgés de 20 ans ou plus au lieu des 16-74 ans.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent à 2006 et 2012 et concernent les achats en ligne nécessitant un paiement en ligne qui sont destinés uniquement à un usage personnel.

Pour la Suisse, les données se rapportent à 2005 et 2014.

6.6. Cyberconsommateurs sans frontières

Entreprises ayant pratiqué la vente par commerce électronique à l'étranger, 2012

Pour l'Allemagne, les données se rapportent à 2010.

Individus ayant fait des achats en ligne sur des sites étrangers, 2014

On entend par pays partenaires les autres membres de l'UE dans le cas des pays du Système statistique européen, et les États-Unis dans le cas du Canada.

Pour le Canada, les données se rapportent à 2012.

Individus ayant acheté des produits numériques, 2009 et 2014

On entend par « internautes » les individus ayant utilisé l'internet au cours des 12 derniers mois.

On appelle produits numériques les films/musiques, livres et magazines/supports d'apprentissage en ligne ou logiciels informatiques dont la livraison ou mise à jour se fait en ligne.

Pour l'Allemagne, les données se rapportent à 2008 et 2014.

Pour la Suède, les données se rapportent à 2011.

6.7. Administration électronique

Individus utilisant l'internet pour communiquer avec les pouvoirs publics, par âge, 2014

On entend ici par « services de l'administration électronique » les services publics et les informations connexes disponibles en ligne. Ils concernent en premier lieu les obligations des citoyens (par exemple, remplir une déclaration d'impôt, notifier un changement d'adresse) et leurs droits (par exemple, prestations sociales), l'obtention de documents officiels (par exemple, carte d'identité, acte de naissance), les services liés à l'éducation (par exemple, bibliothèques publiques, information sur les écoles et universités et inscriptions) ainsi que les services de santé publique (par exemple, hôpitaux publics).

Pour l'Australie, les données se rapportent aux exercices budgétaires 2010/11 et 2012/13, prenant fin le 30 juin, et concernent les individus ayant utilisé l'internet pour télécharger, remplir ou soumettre des formulaires sur les sites web d'organismes publics au cours des 12 derniers mois.

Pour le Brésil, les données se rapportent à 2013 et concernent les individus ayant utilisé l'internet pour obtenir des renseignements auprès d'organismes publics. Elles ont pour source l'UIT.

Pour le Canada, les données se rapportent à 2009 et 2012 et concernent respectivement les individus ayant utilisé l'internet pour obtenir des renseignements sur les sites web d'organismes publics et les individus ayant accédé aux sites web des administrations fédérales, provinciales ou municipales à des fins de consultation ou d'échange.

Pour le Chili, la Colombie et la Corée, les données concernent les 55-74 ans au lieu des 65-74 ans.

Pour la Colombie, les individus ayant utilisé l'internet uniquement pour obtenir des renseignements sur les sites web des administrations ou des services publics sont exclus des données.

Pour le Costa Rica, les données se rapportent à 2012 et concernent les individus ayant utilisé l'internet pour obtenir des renseignements auprès d'organismes publics. Elles ont pour source l'UIT.

Pour la Fédération de Russie, les données se rapportent à 2013 et concernent les individus ayant utilisé l'internet pour communiquer avec des organismes publics. Elles ont pour source l'UIT.

Pour Israël, les données se rapportent à 2010 et 2013 et concernent les individus de 20 ans ou plus, au lieu des 16-74 ans, ayant utilisé l'internet pour utiliser les services en ligne proposés par les organismes publics, notamment pour télécharger ou remplir des formulaires officiels. Les estimations nationales indiquées pour 2013 reposent sur les résultats d'enquête de 2010.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent à 2006 et 2012 et concernent les individus ayant consulté le site web d'une administration locale ou centrale au cours des 12 derniers mois pour télécharger ou remplir un formulaire.

Pour la Suisse, les données se rapportent à 2010 et 2014 et concernent les individus ayant utilisé l'internet pour obtenir des renseignements sur les sites web d'organismes publics au cours des 12 derniers mois.

Pour la Turquie, les données se rapportent à 2010 et 2014.

Satisfaction à l'égard des services de l'administration électronique (gauche) et problèmes rencontrés dans leur utilisation (droite), 2013

La catégorie « Au moins un problème » comprend la défaillance technique du site web, les informations confuses ou obsolètes, le manque d'assistance (en ligne ou hors ligne) et d'autres problèmes (non spécifiés).

Entreprises utilisant l'internet pour communiquer avec les autorités, par taille, 2012

L'objet de ces échanges peut être le suivant : obtenir des renseignements ou des documents (par exemple, déclaration d'impôt) sur les sites web des pouvoirs publics, retourner des formulaires par voie électronique (par exemple, déclaration en douane ou de la valeur ajoutée) et effectuer une démarche administrative par voie dématérialisée (déclaration, inscription, demande d'agrément). Ils peuvent impliquer un tiers (par exemple, un cabinet d'experts-comptables).

Sauf indication contraire, seules les entreprises de 10 salariés ou plus sont prises en compte. Les classes de taille sont les suivantes : petites entreprises (10-49 salariés), moyennes entreprises (50-249), grandes entreprises (250 et plus).

Pour les pays du Système statistique européen, la couverture sectorielle comprend toutes les activités du secteur manufacturier et du secteur des services marchands non financiers.

Pour l'Australie, les données se rapportent aux exercices budgétaires 2009/10 et 2011/12, prenant fin le 30 juin, et incluent l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

Pour le Canada, les données se rapportent à 2013 et concernent les entreprises communiquant en ligne avec les organismes publics pour obtenir des renseignements/télécharger des formulaires (excepté tout échange par courriel). Les moyennes entreprises emploient de 50 à 299 personnes, les grandes, 300 ou plus.

Pour la Colombie, les données se rapportent aux entreprises de 10 salariés ou plus dans le secteur manufacturier (à l'exclusion des divisions 12-14, 17, 21 et 33 de la CITI rév. 4) et aux entreprises de 75 salariés ou plus dans les services marchands non financiers (à l'exclusion des divisions 49-51, 58, 75 et 77 de la CITI rév. 4). Concernant le secteur du commerce de gros et de détail (section G), les données se rapportent aux entreprises de 20 salariés ou plus ; pour le secteur du transport et de l'entreposage (section H, divisions 52 et 53), des activités d'hébergement et de restauration (section I) ainsi que de l'information et de la communication (section J, divisions 59-61), elles se rapportent aux entreprises de 40 salariés ou plus.

Pour la Corée, les données se rapportent à 2009 et 2013 et concernent les entreprises communiquant en ligne avec les organismes publics pour obtenir des renseignements/télécharger des formulaires (excepté tout échange par courriel).

Pour le Mexique, les données se rapportent à 2008 et 2012 et concernent respectivement les entreprises de 20 salariés ou plus et les établissements de 10 salariés ou plus. Les classes de taille retenues pour les établissements sont les suivantes : 10-50 salariés, 51-250 et 251 ou plus.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent aux exercices budgétaires 2009/10 et 2013/14 prenant fin le 31 mars et concernent les entreprises communiquant en ligne avec les organismes publics pour obtenir des renseignements/télécharger des formulaires (excepté tout échange par courriel).

Pour la Suisse, les données se rapportent à 2008 et 2011. Celles de 2008 concernent les entreprises de cinq salariés ou plus.

Pour la Turquie, les données se rapportent à 2009 et 2013.

6.8. La R-D au service des défis sociaux

Crédits budgétaires publics de R-D affectés à l'énergie et à l'environnement, 2014

Pour la Belgique, le Chili, la Corée, l'Espagne, l'Estonie, l'Irlande, Israël, la zone OCDE, la Pologne, le Royaume-Uni et l'UE28, les données se rapportent à 2013.

Pour le Canada et la Suisse, les données se rapportent à 2012.

Pour la Fédération de Russie, les données se rapportent à 2001 et 2009.

Pour la Hongrie, les données se rapportent à 2005.

Pour l'Italie, les données se rapportent à 2005 et 2013.

Pour le Mexique, les données se rapportent à 2011.

Pour la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent à 2006.

Pour la Turquie, les données se rapportent à 2008.

Pour l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Corée, les États-Unis et le Japon, les crédits budgétaires publics de R-D sont ceux alloués par l'administration fédérale ou centrale uniquement.

Dans le cas du Chili, environ 9 % du total des CBPRD ne sont affectés à aucun des 14 objectifs socio-économiques.

Dans le cas de l'Islande, les importants changements d'ordre méthodologique opérés durant la période 2003-13 peuvent fausser les comparaisons chronologiques.

Crédits budgétaires publics de R-D affectés dans le domaine de la santé, 2014

Les CBPRD directement liés à la santé incluent ceux principalement dédiés à la protection et à l'amélioration de la santé humaine. Les données relatives à la R-D liée aux sciences médicales et financée par les fonds généraux des universités ou par d'autres sources sont tirées de la ventilation des sources de financement associée à l'objectif général « Progrès des connaissances ».

Les séries officielles du PIB utilisées pour calculer les ratios d'intensité de R-D sont compilées selon le *Système de comptabilité nationale (SCN) 2008* sauf pour le Chili, la Fédération de Russie, le Japon et la Turquie. Pour ces derniers, elles dérivent du SCN 1993. Pour la Belgique, le Chili, la Corée, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, Israël, l'Italie, la Pologne, le Royaume-Uni, la Slovaquie et l'UE28, les données se rapportent à 2013.

Pour le Canada et la Suisse, les données se rapportent à 2012.

Pour la Fédération de Russie, les données se rapportent à 2009.

Pour le Mexique, les données se rapportent à 2011.

Pour la Suède, les données se rapportent à 2015.

Pour l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Corée, les États-Unis et le Japon, les crédits budgétaires publics de R-D sont ceux alloués par l'administration fédérale ou centrale uniquement.

Dépenses de R-D en biotechnologies et en nanotechnologies dans le secteur des entreprises, 2013

En Belgique, au Danemark, aux États-Unis, en France et en Italie, la R-D en biotechnologie et la R-D en nanotechnologie ne sont pas des catégories qui s'excluent mutuellement. Des activités de R-D peuvent être déclarées comme relevant des deux à la fois. Dans ces pays, les entreprises ont la possibilité de déclarer une même activité de R-D au titre de plusieurs domaines de recherche (par exemple, biotechnologie, nanotechnologie, technologies de l'information, etc.).

Notes concernant les données relatives à la biotechnologie :

Entreprise active en biotechnologies : entreprise utilisant les biotechnologies pour produire des biens ou services et/ou pour mener des activités de R-D en biotechnologies. Ces entreprises sont identifiées par des enquêtes menées auprès des entreprises de biotechnologies.

Entreprise active dans la R-D en biotechnologies : entreprise qui entreprend de la R-D en biotechnologies. Ces entreprises sont identifiées par des enquêtes de R-D.

Entreprise spécialisée en biotechnologies : entreprise qui consacre plus de 75 % de son activité à la production de biens ou services et/ou à la R-D en biotechnologies. Ces entreprises sont identifiées par des enquêtes menées auprès des entreprises de biotechnologies.

Entreprise spécialisée dans la R-D en biotechnologies (ESB) : entreprise qui entreprend majoritairement de la R-D en biotechnologies, pour plus de 75 % de leur R-D. Ces entreprises sont identifiées par des enquêtes de R-D.

Pour le Canada, il s'agit des biotechnologies médicales, environnementales, industrielles et agricoles.

Pour le Danemark et la France, il s'agit de données provisoires.

Pour l'Allemagne, l'intensité de R-D en biotechnologie des entreprises a été calculée à partir des dépenses de R-D des entreprises (DIRDE) de 2013, les chiffres de 2014 n'étant pas disponibles.

Pour le Mexique, seules sont comptabilisées les entreprises qui comptent 20 salariés ou plus.

Pour les Pays-Bas et la Suède, seules sont comptabilisées les entreprises qui comptent 10 salariés ou plus.

Pour la Fédération de Russie, il est recouru à un indicateur de substitution : les dépenses de R-D par domaine S-T prioritaire (sciences de la vie), à savoir : génie biologique ; biocatalyse, biosynthèse et technologies de biocapteurs ; technologies biomédicales et vétérinaires ; génomique et pharmacogénétique ; technologies cellulaires.

Pour les États-Unis, seules sont comptabilisées les entreprises de 5 salariés ou plus.

Notes concernant les données relatives aux nanotechnologies :

Cet indicateur est expérimental. La comparabilité internationale des données peut être limitée.

Les entreprises de nanotechnologies utilisent les nanotechnologies pour produire des biens ou services ou exécuter de la R-D dans le domaine des nanotechnologies. Elles sont recensées par les enquêtes spécifiques.

Les entreprises de R-D en nanotechnologies exécutent des activités de R-D dans ce domaine. Ces entreprises sont recensées par les enquêtes consacrées à la R D.

Les entreprises de nanotechnologies spécialisées consacrent au moins 75 % de leur production de biens et services ou de leur R D aux nanotechnologies. Elles sont recensées par les enquêtes spécifiques.

Les entreprises de R-D en nanotechnologies spécialisées consacrent 75 % ou plus de leur R-D totale aux nanotechnologies. Ces entreprises sont recensées par les enquêtes consacrées à la R-D.

Pour le Danemark et la France, il s'agit de données provisoires.

Pour le Japon, les entreprises prises en compte sont celles dont le capital versé est égal ou supérieur à 100 millions JPY.

Pour la Corée, il s'agit de données sous-estimées. Elles reposent sur le nombre des entreprises répondantes.

Pour la Fédération de Russie, il s'agit d'estimations provisoires fondées sur les données recueillies dans l'enquête sur la R-D.

Pour les États-Unis, seules sont comptabilisées les entreprises de 5 salariés ou plus.

6.9. Technologies génériques

Notes générales concernant l'ensemble des graphiques :

Les données portent sur les familles de brevets IP5 comportant des brevets déposés auprès de l'OEB ou de l'USPTO, par date de dépôt, selon le pays de résidence du déposant ; elles sont dénombrées par comptage fractionnaire.

Les données à partir de 2012 sont des estimations.

Notes complémentaires :

Brevets liés à la santé, 2000-03 et 2010-13

Les brevets sont attribués aux domaines liés à la santé à l'aide des codes de la Classification internationale des brevets (CIB), selon la correspondance établie par l'OMPI (2013). Seules les économies ayant totalisé plus de 500 brevets liés à la santé en 2010-13 sont incluses.

Brevets sur des technologies liées à l'atténuation du changement climatique, 2000-03 et 2010-13

Les brevets liés à l'environnement sont identifiés sur la base des codes de la Classification internationale des brevets (CIB) ou de la Classification coopérative des brevets (CPC). Seules les économies ayant totalisé plus de 100 brevets sur des technologies liées à l'atténuation du changement climatique en 2010-13 sont incluses.

Brevets liés aux TIC, 2000-03 et 2010-13

Les brevets liés aux TIC sont identifiés à l'aide d'une nouvelle classification expérimentale qui s'appuie sur les codes de la Classification internationale des brevets (CIB). Seules les économies ayant totalisé plus de 1 000 brevets liés aux TIC en 2010-13 sont incluses.

6.10. Perceptions publiques de la science et de la technologie

Note générale concernant l'ensemble des graphiques :

Cet indicateur est expérimental. La comparabilité internationale des données peut être limitée.

Perception publique des retombées de la science et de la technologie sur la société, 2013

Ce graphique synthétise les réponses données dans les questionnaires à choix multiples en indiquant le ratio correspondant à l'écart entre les avis favorables et défavorables quant aux retombées de la science et de la technologie rapporté au nombre total des répondants exprimant des avis non neutres. Sont ainsi exclus les avis des répondants affichant une position neutre (« les avis positifs et négatifs s'équilibrent ») et ayant retenu l'option « Ne sais pas », lorsqu'elle était disponible.

La comparabilité internationale des données peut être limitée du fait que les questions et choix possibles diffèrent légèrement selon les sources de données nationales disponibles. Les données indiquées pour le premier groupe de pays traités dans le graphique reposent sur l'Eurobaromètre de 2013, qui ne contient pas de catégorie de réponse neutre (« les avis positifs et négatifs s'équilibrent »), tandis que cette option était disponible pour les pays du deuxième groupe, excepté le Mexique. Cette méthode de calcul peut introduire un biais si, lorsqu'il est impossible d'exprimer un avis neutre, les répondants sont plus susceptibles d'émettre un avis favorable que défavorable.

Les données originales sont tirées d'enquêtes réalisées sous la forme d'entretiens en face à face. Les résultats indiqués pour l'Australie et le Japon reposent sur un questionnaire en ligne. Ceux du Brésil découlent d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur (CATI).

Les données se rapportent à 2010 pour la Chine, la Norvège, la Turquie, la Suisse et l'Islande, à 2012 pour l'Argentine, à 2014 pour le Japon et la Fédération de Russie, et à 2015 pour le Brésil.

L'UE27 comprend les pays constituant l'UE28, à l'exception de la Croatie.

Les enquêtes ont été menées auprès d'individus âgés de 15 ans ou plus (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et UE27) ; de 16 ans ou plus [Brésil, Fédération de Russie et Royaume-Uni (enquête nationale)] ; de 18 ans ou plus (Argentine, États-Unis et Mexique) ; et de 20 à 69 ans (Japon).

L'Eurobaromètre 2013 contenait la question suivante : « À votre avis, la science et la technologie ont-elles globalement une influence favorable ou défavorable ? ». Les répondants devaient choisir entre un avis « très favorable », « plutôt favorable », « plutôt défavorable », « très défavorable » et « Ne sais pas ».

Les enquêtes nationales menées en Argentine, au Brésil, en Espagne, aux États-Unis, dans la Fédération de Russie et au Japon contenaient la question suivante : « Les bienfaits de la recherche scientifique sont-ils supérieurs à ses effets nuisibles ? ». Aux États-Unis, dans la Fédération de Russie et au Japon, les répondants devaient choisir entre les réponses suivantes : « les bienfaits sont nettement supérieurs », « les bienfaits sont légèrement supérieurs », « les bienfaits sont à peu près égaux aux effets nuisibles », « les effets nuisibles sont légèrement supérieurs aux bienfaits », « les effets nuisibles sont nettement supérieurs aux bienfaits » et « Ne sais pas ». En Espagne, les réponses proposées étaient : « Les bienfaits sont supérieurs aux effets nuisibles », « les bienfaits sont à peu près égaux aux effets nuisibles », « les effets nuisibles sont supérieurs aux bienfaits » et « Ne sais pas ». En Argentine et au Brésil, les réponses proposées étaient : « Uniquement des bienfaits », « plus de bienfaits que d'effets nuisibles », « Des bienfaits et des effets nuisibles », « Plus d'effets nuisibles que de bienfaits », « Uniquement des effets nuisibles » et « Ne sais pas ».

Dans les enquêtes (nationales) menées en Australie, en Chine, en Islande, au Mexique, en Norvège, au Royaume-Uni, en Suisse et en Turquie, les répondants étaient invités à exprimer leur (dés)accord avec l'affirmation suivante : « Les bienfaits de la science sont supérieurs à tout effet nuisible qu'elle pourrait avoir ». En Australie, ils devaient noter leur approbation entre 0 et 10. En Chine, en Islande, en Norvège, au Royaume-Uni (enquête nationale), en Suisse et en Turquie, les réponses proposées étaient « Tout à fait d'accord », « Dans l'ensemble d'accord », « Ni d'accord ni pas d'accord », « Dans l'ensemble, pas d'accord » et « Ne sais pas ». Au Mexique, les réponses proposées étaient : « Tout à fait d'accord », « D'accord », « Pas d'accord », « Pas du tout d'accord » et « Ne sais pas ».

Les sources nationales sont des publications des entités suivantes. Argentine : *Red de Indicadores de Ciencia y Tecnología – Iberoamericana e Interamericana* – (RICYT) (2014) ; Australie : *Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (CSIRO)* (2014) ; Brésil : *Centro de Gestão e Estudos Estratégicos* (2015) ; Chine : ministère de la Science et de la Technologie de la République populaire de Chine (2010) ; États-Unis : *National Science Board* (2014) ; Fédération de Russie : *National Research University – Higher School of Economics* (2014) ; Japon : *National Institute of Science and Technology Policy* (2014) ; Mexique : *Instituto Nacional de Estadística y Geografía* (2014) ; Espagne (enquête nationale) : *Fundación Española para la Ciencia y la Tecnología* (2014) ; Islande, Norvège, Suisse et Turquie : Commission européenne (2010) ; Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, République slovaque, Slovénie, Royaume-Uni, Suède et UE27 : Commission européenne (2013) ; Royaume-Uni (enquête nationale) : *Ipsos MORI* (2014) ;

Différences hommes-femmes dans les attitudes à l'égard de la science et de la technologie, 2011

Les répondants étaient invités à indiquer par une note comprise entre 1 et 10 leur avis à l'égard de l'affirmation suivante : « La situation dans le monde s'est améliorée ou dégradée à cause de la science et de la technologie » ; la note 1 signifiant que la situation s'est fortement dégradée et 10 qu'elle s'est fortement améliorée.

Les données se rapportent à 2010 pour le Japon et la Corée, à 2012 pour l'Australie, la Chine, le Mexique, les Pays-Bas et la Pologne, à 2013 pour l'Afrique du Sud et l'Argentine, à 2014 pour le Brésil et l'Inde, à 2005 pour la Finlande et l'Italie, à 2006 pour le Canada et l'Indonésie, à 2007 pour la Suisse et la Norvège, et à 2009 pour la Hongrie.

Elles reposent sur les enquêtes réalisées sous la forme d'entretiens en face à face. Les résultats indiqués pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande reposent sur un questionnaire postal ; pour les États-Unis et les Pays-Bas, ils découlent d'un questionnaire en ligne et, pour la Norvège, d'entretiens en face à face associés à des enquêtes téléphoniques.

Ces enquêtes sont menées auprès d'individus de 18 ans ou plus, sauf en Afrique du Sud et en Indonésie (16 ans ou plus) et en Corée (19 ans ou plus).

Lien entre les attitudes à l'égard de la science, les valeurs individuelles et le bien-être subjectif, 2011

Ces estimations rendent compte des corrélations observées entre la place reconnue à la science dans la vie quotidienne et les indicateurs de bien-être subjectif à partir des microdonnées de l'enquête mondiale sur les valeurs (*World Values Survey*). Ces corrélations sont calculées par échantillon de population étudié dans chaque pays.

Les données se rapportent à 2010 pour le Japon et la Corée, à 2012 pour l'Australie, la Chine, le Mexique, les Pays-Bas et la Pologne, à 2013 pour l'Afrique du Sud et l'Argentine, et à 2014 pour le Brésil et l'Inde.

Les données originales sont tirées d'enquêtes réalisées sous la forme d'entretiens en face à face. Les résultats indiqués pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande reposent sur un questionnaire postal ; pour les États-Unis et les Pays-Bas, ils découlent d'un questionnaire en ligne.

Ces enquêtes sont menées auprès d'individus de 18 ans ou plus, sauf en Corée (19 ans ou plus).

Question relative à la place de la science : les répondants devaient indiquer par une note comprise entre 1 et 10 s'ils jugeaient l'apprentissage scientifique « non » important pour leur vie quotidienne, 1 signifiant « Pas du tout d'accord » (la science est importante) et 10 « Tout à fait d'accord » (la science n'est pas importante).

Questions relatives au bien-être subjectif et aux valeurs :

- a) État de santé (subjectif) : à la question « Dans l'ensemble, comment décririez-vous votre état de santé actuel ? », les répondants devaient choisir entre « Très bon (1) », « Bon (2) », « Plutôt bon (3) » ou « Mauvais (4) ». Une corrélation positive signifie que le niveau de santé subjectif est associé à un jugement plus favorable de la place de la science dans la vie quotidienne.
- b) Satisfaction à l'égard de la vie : les répondants devaient qualifier leur satisfaction à l'égard de la vie par une note comprise entre 1 et 10, la note 1 signifiant « absolument pas satisfait » et 10 « complètement satisfait ». Afin de faciliter la comparaison des résultats avec d'autres indicateurs, les valeurs de corrélation négatives sont indiquées. Une valeur élevée signifie l'existence d'un lien positif entre l'importance accordée à la science et la satisfaction à l'égard de la vie.
- c) Liberté de choisir et de contrôler sa vie : les répondants devaient indiquer, par une note comprise entre 1 et 10, s'ils jouissent d'une telle liberté, 1 signifiant que cette liberté est « inexistante » et 10 qu'elle est « très grande ». Afin de faciliter la comparaison des résultats avec d'autres indicateurs, les valeurs de corrélation négatives sont indiquées. Une valeur élevée signifie l'existence d'un lien positif entre l'importance accordée à la science et la liberté de choisir/contrôler sa vie.
- d) Importance de la créativité : face à la description « Il est important pour cette personne de concevoir des idées nouvelles et d'être créative ; de faire les choses à sa manière », il était demandé aux répondants d'indiquer si « cette personne, c'est 1) tout à fait vous, 2) vous, 3) vous, d'une certaine manière, 4) un peu vous, ou ce n'est 5) pas vous, 6) pas du tout vous ». Une corrélation positive signifie que plus une personne accorde un intérêt à la créativité, plus elle juge favorable la place de la science dans la vie quotidienne.
- e) Volonté d'agir pour le bien de la société : face à la description « Il est important pour cette personne d'agir pour le bien de la société », il était demandé aux répondants d'indiquer si « cette personne, c'est 1) tout à fait vous, 2) vous, 3) vous, d'une certaine manière, 4) un peu vous, ou ce n'est 5) pas vous, 6) pas du tout vous ». Une corrélation positive signifie que plus une personne a à cœur de faire quelque chose de bien, plus elle juge favorable la place de la science dans la vie quotidienne.
- f) Sentiment d'être un « citoyen du monde » : face à l'affirmation « je me considère comme un citoyen du monde », les répondants devaient indiquer s'ils étaient 1) tout à fait d'accord, 2) d'accord ou s'ils n'étaient 3) pas d'accord, 4) pas du tout d'accord. Une corrélation positive signifie que plus une personne a le sentiment d'être citoyenne du monde, plus elle juge favorable la place de la science dans la vie quotidienne.

Références

Centro de Gestão e Estudos Estratégicos (2015), *Pesquisa sobre percepção pública da C&T no Brasil*, Brésil.

Commission européenne (2013), *Recherche responsable et innovation (RRI), sciences et technologies*, Eurobaromètre spécial, n° 401, Direction générale Recherche et innovation, Commission européenne, Bruxelles, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_401_fr.pdf.

Commission européenne (2010), *La science et la technologie*, Eurobaromètre spécial, n° 340, Direction générale Recherche et innovation, Commission européenne, Bruxelles, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_340_fr.pdf.

Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (CSIRO) (2014), *Community Attitudes towards science and technology in Australia*, <https://publications.csiro.au/rpr/download?pid=csiro:EP145330&dsid=DS1>, consulté le 15 juillet 2015.

Fundación Española para la Ciencia y la Tecnología (2014), *Percepción Social de la Ciencia y la Tecnología 2012*, rapport http://icono.fecyt.es/informespublicaciones/Documents/Percepci%C3%B3n%20Social_2012.pdf, consulté le 16 juillet 2015.

Instituto Nacional de Estadística y Geografía (2014), *National survey of the public understanding of science and technology in Mexico 2013*, ENPECYT 2013, Mexico.

Ipsos MORI (2014), *Public Attitudes to Science 2014*, www.ipsos-mori.com/Assets/Docs/Polls/pas-2014-main-report.pdf.

Ministère de la Science et de la Technologie de la République populaire de Chine (2010), *China Science and Technology Indicators 2010*, Scientific and technical Documentation Press, Beijing.

- National Institute of Science and Technology Policy (2014), « The Relationship between Public Interest in and Attitudes toward Science and Technology », *Discussion Paper*, n° 108, Tokyo.
- National Science Board (2014), *Science and Engineering Indicators 2014*, National Science Foundation, Arlington, www.nsf.gov/statistics/seind14, consulté le 15 juin 2015.
- OCDE (2015), *Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264243767-fr>.
- OCDE (2014a), *Measuring the Digital Economy, A New Perspective*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264221796-en>.
- OCDE (2014b), « The OECD Model Survey on ICT Access and Usage by Households and Individuals », *Groupe de travail sur la mesure et l'analyse de l'économie numérique*, DSTI/ICCP/IIS(2013)1/FINAL, OCDE, Paris.
- OCDE (2014c), « The OECD Model Survey on ICT Usage by Businesses », *Groupe de travail sur la mesure et l'analyse de l'économie numérique*, DSTI/ICCP/IIS(2013)2/FINAL, OCDE, Paris.
- OCDE (2011), *OECD Guide to Measuring the Information Society 2011*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264113541-en>.
- Red de Indicadores de Ciencia y Tecnología-Iberoamericana e Interamericana (RICYT) (2014), *El Estado de la Ciencia*.
- Squicciarini, M., H. Dernis et C. Criscuolo (2013), « Measuring Patent Quality: Indicators of Technological and Economic Value », *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, n° 2013/03, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k4522wkw1r8-en>.
- World Value Survey (WVS) (2015), *World Value Survey 1981-2014 Longitudinal Aggregate v.20150418*, World Values Survey Association, www.worldvaluessurvey.org, juin 2015.



Extrait de :

OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2015

Innovation for growth and society

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Technologies génériques », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2015 : Innovation for growth and society*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2015-55-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.